ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Programmes de prévention et d'indemnisation pour les dommages causés par les animaux sauvages

Date de début : 18 octobre 2016
Date de fin : 24 novembre 2016
Nunavut **30 s**

Le ministère de l’Environnement offre deux programmes pour aider ceux dont la propriété personnelle a été endommagée par les animaux sauvages ou est à risque de l’être.

Le programme de prévention des dommages causés par les animaux sauvages peut vous aider à couvrir les frais visant à l’amélioration des cabines, l’installation de clôtures électriques, d’entrepôts à l’épreuve des ours ou d’autre équipement qui permette de mieux protéger votre propriété contre les animaux sauvages.

Le programme d’indemnisation pour les dommages causés par les animaux sauvages peut vous venir en aide si, après avoir mis en place des mesures préventives, votre propriété est endommagée par les animaux sauvages.

Pour plus d’information concernant ces deux programmes, veuillez visiter notre site Web à l’adresse http://www.gov.nu.ca/fr/environnement/information/programmes ou contacter votre agent de conservation local.

###

Renseignements aux médias :
Tana Silverland
Gestionnaire, Communications, éducation et sensibilisation
Ministère de l’Environnement
867 975-7761
tsilverland@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : *www.gov.nu.ca*.

Communications